
DATE
15 juillet 2014

EXPÉDITEUR
David ARNAUD

DIRECTION / SERVICE
Environnement / Gestion de l'eau

REFERENCE
2014-07-1er&3juillet_CR_RinfoSAGE

CONTACT :

TEL : 04-81-66-88-67
COURRIEL : daarnaud@ladrome.fr

PIÈCES JOINTES
Diaporama diffusé en séance, articles
parus dans la presse

DESTINATAIRE(S)
Tout public{ }

COPIE(S)
{ }

S/ COUVERT
L. TROUILLET, Directeur de l'environnement
A. BABYLON, Chef du service gestion de l'eau
{ }

SAGE Molasse miocène du bas Dauphiné et alluvions de la plaine de Valence

Réunions d'information

Compte rendu des réunions organisées les 1^{er} et 3 juillet 2014
A Saint-Sauveur (38), Chabeuil (26) et Saint-Donat-sur-l'Herbasse (26)

Les réunions en chiffres

122 personnes ont participé à ces rencontres **pour 340 invitations** envoyées par courrier.
(liste des personnes présentes en fin de compte rendu).

60 personnes (soit la moitié des participants) **ont répondu au questionnaire** le « SAGE et vous » remis en séance :

- pour 95% d'entre elles ces réunions ont permis d'obtenir des informations nouvelles sur le SAGE,
- 96 % d'entre elles souhaitent être tenues informées par mail de la suite des travaux du SAGE.

Déroulé des réunions

Ces réunions d'information se sont déroulées en 2 temps : d'abord une présentation de la démarche d'élaboration du SAGE d'environ 40 minutes suivie dans un second temps d'un débat avec la salle.

La présentation du SAGE a été conduite sur la base du diaporama ci-joint et réalisée à plusieurs voix :

- En introduction, les **représentants des Conseils généraux de la Drôme (Patrick ROYANNEZ, vice Président en charge de l'environnement et Président de la CLE) et de l'Isère (Marcel BACHASSON**

- et Robert VEYRET**, conseillers généraux et vice-présidents de la CLE), ont rappelé la nécessité de ce SAGE pour le territoire et la volonté commune de travailler pour son élaboration ;
- **Les services de l'Etat (Basile GARCIA -DDT26 et Jacques LIONET -DDT38)** ont détaillé le contexte réglementaire du SAGE,
 - **Les représentants de l'Agence de l'eau (Nicolas CHANTEPY délégué régional et Murielle EXBRAYAT responsable planification)** ont ensuite abordé le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Rhône Méditerranée et ses implications pour le SAGE molasse miocène,
 - **Patrick ROYANNEZ, Président de la CLE** et vice Président du Conseil Général de la Drôme, a présenté le périmètre du SAGE et la composition de la Commission Locale de l'Eau ;
 - **David ARNAUD, chargé de mission SAGE**, a indiqué le planning d'élaboration du SAGE ainsi que les éléments disponibles pour son élaboration.

La présentation du SAGE s'est achevée avec la diffusion du film « la molasse du Bas Dauphiné : un sédiment, un aquifère, une richesse naturelle » réalisée sous maîtrise d'ouvrage du SEDIVE (Syndicat mixte d'Etude pour la Diversification de l'alimentation en Eau potable du Valentinois).

Cette synthèse vulgarisée et imagée des travaux universitaires menés de 2002 à 2011 sur l'aquifère de la molasse a ainsi permis une transition avec les questions de la salle.

Les points forts du débat

Lors de la **réunion à Saint-Sauveur (38)**, deux sujets ont été abordés.

Le premier concerne **les pollutions de l'eau d'origine agricole**. Un participant s'est notamment exprimé en faveur d'un arrêt des pollutions par les nitrates et les pesticides sous peine de problème de santé publique.

Le second porte sur le **problème des effluents d'un industriel** de la région qui ne souhaite pas se raccorder à une station d'épuration publique.

Sur ces deux sujets, il a clairement été indiqué que le SAGE n'avait **pas pour vocation à stigmatiser un usage** par rapport à un autre et qu'il fallait au contraire pouvoir **trouver tous ensemble des solutions**.

Du point de vue de l'Agence de l'eau, les marges de manœuvre pour infléchir la décision de raccordement de l'industriel sont limitées dès lors qu'il y a abatement de la pollution à l'issue de son projet « privé ».

Au cours de la **réunion d'information de Chabeuil (26)**, de multiples interrogations et remarques ont animé les débats.

En ce qui concerne les remarques :

- **inclure dans le SAGE les évolutions futures de population** pour bien anticiper l'avenir ;
- travailler sur les **potentialités de la ressource souterraine**, en particulier dans le secteur de Thivollet
- nécessité de pouvoir **créer des ressources de substitution** pour l'irrigation agricole alors qu'aujourd'hui les contraintes réglementaires sont très nombreuses et freinent leur développement,
- nécessité de bien **cibler et proportionner les mesures** qui seront mises en œuvre dans le cadre du SAGE sous peine d'inefficacité et de surcoût pour les consommateurs,
- bien qu'il reste encore des choses à faire au sein du monde agricole, rappeler que les **efforts de la profession ont permis de lutter contre la pollution des nitrates** et communiquer dessus ;

En ce qui concerne les questions (Q) et les réponses (R)apportées :

- **Q : pourquoi le périmètre du SAGE molasse miocène englobe les alluvions ?**

R : Compte tenu des nombreuses interactions entre les différents aquifères et les eaux de surface, le SAGE s'intéresse à l'ensemble des compartiments souterrains et superficiels.

- **Q :** *la CLE va-t-elle être prochainement renouvelée ?*

R : Afin de tenir compte des élections municipales du printemps et de l'évolution des intercommunalités, la composition de la CLE doit faire l'objet d'une modification. L'arrêté modifiant la composition de la CLE est attendu pour la rentrée prochaine et la CLE serait remise en route fin septembre – début octobre.

- **Q :** *existe-t-il une réglementation qui encadre l'utilisation des phytosanitaires à proximité des points d'eau ?*

R : L'épandage des pesticides est interdit à moins de 5 mètres des plans d'eau et rivière, les références réglementaires étant disponibles auprès des services de police de l'eau.

- **Q :** *comment reconnaître des eaux anciennes et à quelle profondeur un forage n'est plus dans les alluvions ?*

R : Les eaux anciennes ont une signature spécifique qui peut être décelée principalement de deux manières : soit par analyse isotopique (mesure du taux de tritium ou de carbone 14), soit par analyse géochimique (concentration en magnésium ou sodium). En ce qui concerne les forages, il est admis qu'en secteur alluvionnaire, un forage de plus de 40 m capte les eaux de la molasse.

Sur ce point, il a été rappelé la nécessité que les forages soient réalisés dans les règles de l'art et qu'il fallait faire preuve de courage politique pour que soient enfin enregistrés les forages non déclarés.

- **Q :** *la CLE a-t-elle été saisie sur le projet de Centerparc des Chambarans ?*

R : Le représentant de l'Etat a indiqué que le SAGE n'étant pas approuvé, il n'est pas prévu réglementairement que la CLE soit sollicitée pour avis sur les dossiers soumis à autorisation. Il a par ailleurs été précisé que le SAGE ne crée pas de droit : les projets doivent être analysés au regard de leur compatibilité aux objectifs du SDAGE et du SAGE, pas au regard de leur objet.

M. BACHASSON a précisé que l'enquête publique sur ce projet s'est clos le 28 juin et que les conclusions de la commission d'enquête sont prévues pour fin juillet. A ce titre, il a proposé de ne pas anticiper sur les conclusions de la commission et de rester en attente. Il a rappelé également que le SCOT de la Région Urbaine Grenobloise avait acté l'implantation de ce Centerparc avec des conséquences juridiques pour les PLU concernés.

P. ROYANNEZ a également indiqué que les différences de point de vue entre Drôme et Isère ont été actées sur ce projet. Il a rappelé à cette occasion que le Département de la Drôme a refusé en 2007 la proposition de Pierre & Vacances d'implanter un Centerparc sur son territoire pour des raisons économiques et environnementales.

P. ROYANNEZ a ensuite exprimé sa volonté de travailler à l'élaboration de ce SAGE, tous ensemble, car le SAGE concerne de nombreuses autres problématiques. Pour autant, il souhaite que tous les sujets puissent être abordés au sein de la CLE.

La réunion d'information de **Saint-Donat-sur-l'Herbasse (26)** a regroupé plus de participants que lors des précédentes réunions et les débats se sont essentiellement concentrés sur la question du **projet de Centerparc des Chambarans**. Sur ce projet, les questions suivantes ont été posées :

- **Q :** *Certains participants sont surpris de la participation à la CLE de personnes fortement impliquées dans le projet de Centerparc et se demandent s'il y a conflit d'intérêt ?*

R : Il a été rappelé en préambule que la composition de la CLE est de la prérogative du Préfet responsable de la démarche. En outre, on ne peut pas, dans cette situation, parler de conflit d'intérêt qui est la situation d'une personne placée face à deux intérêts divergents - un intérêt général et un intérêt particulier – devant lesquels elle a un choix à faire.

- **Q :** *le Projet de Centerparc ne risque-t-il pas d'entacher la légitimité de la CLE et la dynamique du SAGE ?*

R : P. ROYANNEZ a indiqué que la composition de la CLE est diversifiée afin de tenir compte de l'ensemble des sensibilités. Il a également confirmé qu'il y avait aujourd'hui des divergences avec des différences de point de vue actées. Pour autant il faut désormais travailler ensemble sur le SAGE, outil d'avenir qui doit justement permettre de définir dans quel cadre les activités peuvent se développer du point de vue de la ressource en eau.

- **Q** : *Afin de préserver les zones humides qui seraient détruites par le projet, il est demandé de solliciter le préfet pour obtenir un sursis à statuer dans l'optique d'un classement de ces zones humides en Zones Stratégiques pour la Gestion de l'Eau ?*

R : Le SAGE n'étant pas approuvé, la Commission Locale de l'Eau n'a pas une telle possibilité juridique.

- **Q** : *Sur la **participation des zones humides des Chambarans à l'alimentation de la molasse**, un hydrogéologue présent dans la salle apporte son analyse. Il indique d'une part qu'une **importante couche d'argile présente sur le massif des Chambarans limite l'infiltration** de l'eau depuis ce plateau ; d'autre part il **remet en question les conclusions des travaux universitaires quant au dôme piézométrique des Chambarans** (« carte piézométrique fausse en amont d'Hauterives », « niveau de la nappe pas conforme au niveau de Montrigaud »). Cette remise en question interpelle certains participants qui demandent quel est le point de vue des organismes qui ont participé techniquement et financièrement à ces travaux ?*

R : Les travaux de Rémy DE LA VAISSIERE (2006) et confirmés par Tiffanie CAVE (2011) ont permis l'élaboration d'un modèle qui conceptualise le fonctionnement des différents aquifères ainsi qu'une première délimitation des zones d'alimentation sur la base des données alors disponibles. Cette information est perfectible, en particulier sur le massif des Chambarans qui ne dispose actuellement que d'un nombre très limité de piézomètres. Des études complémentaires sont nécessaires pour améliorer la connaissance et des réunions techniques sont nécessaires pour apporter des éléments objectifs au débat.

- **Q** : *la question de l'**impact du projet sur l'inondabilité** des bassins à l'aval est posée alors que d'importants travaux sont aujourd'hui conduits sur l'Herbasse pour se prémunir du risque. Que se passera-t-il si ce dernier est accentué par l'imperméabilisation des têtes de bassin ?*

R : en l'état actuel, aucun élément ne permet d'apporter de réponse à cette question.

D'autres sujets ont également été abordés au cours de la rencontre de Saint-Donat :

- **Q** : *la ressource en eau est-elle en danger, que ce soit en quantité ou en qualité ?*

R : sur le plan quantitatif, la ressource en eau de la molasse est présente en quantité importante mais une vigilance est nécessaire compte tenu des problèmes rencontrés au niveau des eaux de surface. Sur ce point, une réflexion d'ensemble est nécessaire. Du point de vue qualité de l'eau, nitrates et pesticides dégradent la ressource avec une situation plus préoccupante pour les nitrates au sud de l'Isère qu'au nord.

- **Q** : *ne pas faire de l'agriculture et de la profession agricole la variable d'ajustement de la gestion de l'eau, en priorisant d'autres usages.*

R : L'usage agricole représente un poids économique important sur le périmètre du SAGE et les politiques départementales consacrent une agriculture de proximité et de qualité. A ce titre, les travaux du SAGE se feront avec la profession agricole qui est bien représentée au sein de la CLE. La Chambre d'Agriculture a notamment indiqué vouloir participer activement aux travaux du SAGE.

- **Q** : *les galeries horizontales présentes sur Bren pour capter historiquement l'eau potable seront-elles prises en compte dans le cadre du SAGE ?*

R : l'état des lieux du SAGE en cours d'élaboration prendra en compte ces ouvrages.

De manière transversale à ces trois rencontres, les messages politiques suivants ont rythmés les débats :

- **ne pas stigmatiser un usage par rapport à un autre, il est nécessaire de travailler tous ensemble à l'élaboration du SAGE,**

- le travail qui s'engage est un travail de temps long, qui dépasse les mandats électoraux,
- mettre en place une solidarité amont-aval qui tienne compte de l'interdépendance des territoires due au fonctionnement de la ressource,
- chaque participant à ces rencontres est un messenger sur lequel la Commission Locale de l'Eau compte pour diffuser l'information sur les enjeux de l'eau de la molasse miocène et sa préservation

Les questions et remarques issues des questionnaires « le SAGE et vous »

A la question "Quelles informations complémentaires auriez-vous souhaité avoir ?", **47 remarques** ont été formulées en réponse au questionnaire.

Le détail des remarques est présenté dans le tableau ci-après.

10 thématiques se dégagent et peuvent être synthétisées comme suit :

- En ce qui concerne la **GOUVERNANCE**, des interrogations se portent sur la **composition de la CLE** et sur l'**articulation du SAGE avec les autres démarches** en cours sur le territoire ; la portée des décisions de la CLE est un autre point qui soulève des interrogations ;
- Sur le volet **REGLEMENTAIRE**, une information est nécessaire sur la **réglementation existante** ;
- La thématique des **POLLUTIONS** soulève le plus grand nombre de remarques avec en particulier la **question des gaz de schiste** ;
- En terme de **QUANTITE**, les questions se portent sur les **sécheresses et les moyens pour y faire face** ainsi que sur la prise en compte du **risque inondation** dans le SAGE ;
- En ce qui concerne les **USAGES**, l'**agriculture** est l'objet des attentions que ce soit pour un **changement de pratique** ou pour que soient bien pris en compte les **impacts du SAGE sur l'économie agricole** ;
- Des questions plus techniques sont posées pour le volet **HYDROGEOLOGIE** : connaissance sur le long terme du **fonctionnement des aquifères**, structure de la molasse, **fiabilité des études** ;
- L'**importance de la COMMUNICATION** est soulignée par de nombreuses remarques,
- Des questions concernent également l'**IMPACT DU SAGE** sur les documents d'urbanisme et les différents usages ;
- Le projet de **CENTERPARC** suscite des remarques quant à son **impact potentiel** sur la ressource en eau et également du fait qu'il concentre une grande part des débats ;
- De manière plus marginale, la **perte de BIODIVERSITE** est également abordée.

Enfin, plusieurs participants indiquent qu'ils sont satisfaits de ces réunions d'information et qu'ils souhaitent suivre les travaux du SAGE.

Tableau présentant les remarques formulées en réponse au questionnaire « Le SAGE et vous » :

GOVERNANCE ET PERIMETRE	<p>"Comment les élus municipaux peuvent-ils demander à siéger à la CLE ? Sur quels critères sont-ils choisis ?"</p> <p>"Comment intégrer la CLE ?"</p> <p>"Quelle complémentarité avec tous les autres outils en place sur le territoire (contrats de rivière...) ?"</p> <p>"Espérant que cette commission [ndlr : la CLE] soit neutre"</p> <p>"responsabilité de toutes les personnes"</p> <p>"composition de la CLE"</p> <p>"Délais des différentes réunions de CLE"</p> <p>"définition plus précise du périmètre du SAGE"</p> <p>"A quoi vont servir toutes ces réflexions si vous [ndlr : la CLE] n'avez qu'un avis consultatif ? et si les considérations économiques et politiques peuvent être prioritaires... par exemple : que peut-il se passer avec les gaz de schistes ?"</p>
REGLEMENTAIRE	"réglementation et actions à pouvoir mener tous les jours"
POLLUTIONS	<p>"type de molécules / pesticides retrouvées dans la nappe molasse miocène ?"</p> <p>"soucis des gaz de schiste prévus à Montfalcon"</p> <p>"vigilance aussi sur tout projet d'exploration pour gaz de schiste"</p> <p>"gaz de schiste ?"</p> <p>"gaz de schiste et impact sur la nappe ?"</p> <p>"problèmes actuellement rencontrés et moyens prévus à mettre en œuvre ?"</p> <p>"diagnostics de SAGE limitrophes pour avoir une idée générale de l'état de l'eau en sous-sol"</p> <p>"il faudra prendre des mesures draconiennes pour préserver l'eau en luttant contre les pollueurs"</p> <p>"les nanoparticules sont très en vogue notamment dans les tissus intelligents (nappes anti-tâches, vêtements qui gèrent la sueur...). Ces nanoparticules partent dans l'eau de rinçage des laves linge. Quel impact sur les eaux de surface (rivières) ou les eaux plus profondes?"</p> <p>"quels risques généreront les fermes qui produisent du méthane avec les déjections de vaches (azote ? Nitrates ?)"</p>
QUANTITE	<p>"Pourquoi ne pas irriguer à partir de l'Isère ou du Rhône et fermer les forages agricoles ? (existe dans la plaine de Valence et Marsanne)"</p> <p>"Problèmes inondation"</p> <p>"en cas de sécheresse de longue durée, existe-t-il des ressources existantes ailleurs ?"</p>
SOCIO-ECONOMIE ET USAGES	<p>"ne pas négliger les impacts sur l'économie agricole"</p> <p>"limiter l'agriculture intensive avec des moyens l'encourageant à cultiver autrement"</p> <p>"on n'a pas évoqué la vocation "bio" de la vallée de la Drôme et les apiculteurs"</p>
HYDROGEOLOGIE	<p>"Connait-on les variations sur plus d'un siècle des points hauts et bas d'alimentation (variations saisonnières) ?"</p> <p>"non fiabilité des études hydrogéologiques - à quoi a servi le SEDIVE ?"</p> <p>"structure de la molasse ? Les nappes phréatiques principales de la région : localisation, profondeur... ?"</p>
COMMUNICATION	<p>"Toutes ces explications nécessaires s'adresseront à une infime minorité et c'est très dommageable de ne pas envisager une information de ce genre de manière systématique"</p> <p>"Avoir une information écrite sur le SAGE et le SDAGE et sur les textes de loi concernant les périmètres de sécurité pour les fossés et bassins"</p> <p>"j'espère que nous serons vraiment consultés à chaque étape"</p> <p>"suivi de l'avancement des travaux : uniquement sur site du CG26 ?"</p> <p>"disposer d'un synoptique des instances impliquées pour l'élaboration du SAGE et leur rôle"</p> <p>"informer et communiquer sur économiser la ressource en eau"</p> <p>"des actions pourront-elles être mises en place pour sensibiliser les enfants dans les écoles ?"</p>
BIODIVERSITE	"cette année, raréfaction des insectes - oiseaux - chauves souris et disparition des oiseaux de proie"
IMPACT DU SAGE	<p>"Plus de détail sur les actions à mener lorsque le SAGE sera approuvé (incidence sur les agriculteurs, les particuliers, les entreprises, les documents d'urbanisme...)"</p> <p>"impact du SAGE sur les PLU ?"</p>
CENTER PARC	<p>"un peu trop axé sur le Centerparc"</p> <p>"contre le centerparc : risque d'assèchement de nos rivières Galaure Limone Herbasse déjà bien basses toute l'année !"</p>
ENCOURAGEMENTS	<p>"il faut continuer"</p> <p>"affaire à suivre..."</p> <p>"réunion très intéressante, impatient d'avoir de l'information"</p> <p>"très bonne organisation de la réunion, bravo"</p> <p>"à suivre"</p> <p>"bonne réunion mais il est navrant de voir si peu d'élus !!"</p>

Couverture par la presse des réunions d'information sur le SAGE

3 articles sont parus dans la presse locale consécutivement aux réunions d'information. Ces articles (deux dans le Dauphiné Libéré, un dans l'Agriculture Drômoise) sont joints au présent compte rendu.

Personnes présentes

SAGE molasse miocène - réunions d'information Personnes présentes à la séance organisée le 1er juillet à 16h00 à Saint-Sauveur

NOM	Prénom	Qualité	Structure
ROYANNEZ	Patrick	Président	Commission Locale de l'Eau
ARNAUD	David	service gestion de l'eau	Conseil Général de la Drôme
BABYLON	Alain	service gestion de l'eau	Conseil Général de la Drôme
BACHASSON	Marcel	Conseiller général	Conseil Général de l'Isère
BELLEVILLE	Luc	Service Aménagement	Conseil Général de l'Isère
BERNARD	Jean-Paul	Président	Syndicat des Eaux de la Galaure
BIRON	R.	Délégué	CC Chambaran Vinay Vercors
CALLET	Sébastien		AAPPMA Beaulieu
CARTIER	Jean	Maire	Beaulieu
CHANTEPY	Nicolas	Délégué régional	Agence de l'eau
DURAN	Jean-Pierre		Préfecture de l'Isère
FALQUE	Denis	Mairie	Teche
GAUTIER	Jérôme	Gérant	Idées Eaux
GIRIN	Agathe	Animatrice contrat de rivière	CC Pays de Saint-Marcellin
GUILHERMET	Manuel	Maire	La-Baume-d'Hostun
ISERABLE	Patrice	Maire	Murinai
KIRCHDORFER	Jean-Luc		Fédération de pêche de l'Isère
LIONET	Jacques	Service de l'eau	DDT de l'Isère
MARCHAND	Philippe		ASA
MONCET	Eric	Technicien	Syndicat des Eaux de la Galaure
MONNET	Maryse	Adjointe au maire	Saint-Just-de-Claix
MORAND	Claire		Agence de l'eau
POTIE	Jean-Claude		CC Bourne à l'Isère
ROZIER	Christian	Association	CLCV
TROUILLET	Laurent	Directeur de l'Environnement	Conseil Général de la Drôme
VEYRET	Robert	Conseiller général	Conseil Général de l'Isère

SAGE molasse miocène - réunions d'information
Personnes présentes à la séance organisée le 3 juillet à 16h à Chabeuil

NOM	Prénom	Qualité	Structure
ROYANNEZ	Patrick	Président	Commission Locale de l'Eau
ARNAUD	David	service gestion de l'eau	Conseil Général de la Drôme
BABYLON	Alain	service gestion de l'eau	Conseil Général de la Drôme
BACHASSON	Marcel	Conseiller général	Conseil Général de l'Isère
BELLIER	François	Maire	Chateaudouble
BERGERET	Patrick	Hydrogéologue agréé	
BERTRAND	Nicolas	Vice-Président	Syndicat des eaux de la plaine de Valence
BONNET	Jean-Louis	Conseiller général	Conseil Général de la Drôme
BRENOT	Agnès	Hydrogéologue	BRGM Rhône Alpes
CHALAVON	Laurent	Délégué environnement	Mairie Upie
CHAREYRON	Bertrand		Chambre d'Agriculture de la Drôme
CHARTENDRAULT	Vivien	Directeur	LPO Drôme
CHOVIN	Léo	Vice-Président	Syndicat d'Irrigation Drômois
CUCHE	Daniel	Hydrogéologue agréé	
CURINIER	Bernard	Président	Syndicat Mixte du Bassin de la Véore
DEL COURT	Ken	Mairie	Autichamp
DUC	Bernard	Maire	Saint-Bonnet-de-Valclérieux
DUPIN	Yves	DGA	Maire de Bourg-les-Valence
EXBRAYAT	Murielle	Chef du service planification	Agence de l'Eau
FAQUIN	Didier	Mairie	Mairie de Saint-Marcel-les-Valence
FARQUE	Prune		Valsoleil
GARCIA	Basile		DDT Drôme
GRANGEON	Philippe	Membre	Syndicat d'Irrigation Drômois
JACOB	Magali		CMD questions environnementales - Bourg de Péage
LANTHEAUME	Michel	Mairie	Montélier
LOMBARD	Yvan	Mairie	Mairie de Crest
MAZOYER	Cédric		VEOLIA Eau
MEURILLON	Jean	Mairie	La Baume Cornillane
MONIER	Vincent	exploitant agricole	
MOUNIER	Eric		Chambre d'Agriculture de la Drôme
PASSUELLO	Gilles	Maire	Rochefort-Samson
PELAT	Bernard	Maire	Malissard
PENELON	Robert		Mouvement National de Lutte pour l'Environnement
PERTUSA	Pascal	Maire	Chabeuil
PIN	Emmanuel	Mairie	Mairie de Charpey
RENAUD	Claude	Mairie	Pont-de-l'Isère
RIPOCHE	Bernard		Mairie Beauvallon
ROBIN	Nadine		SI eaux Charpey Saint Vincent
ROULLAIS	Gisèle		DDT Drôme
ROUSSET	André	Président	Association LARIVE
STRACCHI	Aline	Chargée de mission	Syndicat Mixte du Bassin de la Véore
VALLON	Bernard	Maire	Montélier
VANDERMOERE	Francis	Mairie	Mairie de Montéléger
VASSY	Monique	Particulier	Crest
VILAND	David	Directeur adjoint	Syndicat des eaux de la Veauce

SAGE molasse miocène - réunions d'information
Personnes présentes à la séance organisée le 3 juillet à 20h00 à Saint-Donat

NOM	Prénom	Qualité	Structure
ROYANNEZ	Patrick	Président	Commission Locale de l'Eau
ACAMPORA	Catherine	Délégué	Ville de Romans
ARNAUD	David	service gestion de l'eau	Conseil Général de la Drôme
ALLONCLE	Gérard	Conseiller municipal	Le Chalon
BABYLON	Alain	service gestion de l'eau	Conseil Général de la Drôme
BALTHAZAR	Flavien		AAPPMA La truite de la Galaure
BELLEVILLE	Luc	Service Aménagement	Conseil Général de l'Isère
BONNET	Jean-Louis	Conseiller général	Conseil Général de la Drôme
CHALEMBEL	Jean-Marie	Conseiller adjoint	Saint-Donat-sur-l'Herbasse
CHEVAL	Jean	Mairie	Chateauneuf-de-Galaure
CLERMONT	Gérard	Mairie	Mairie de Chateauneuf de Galaure
COMBE	Christophe		SARL Jean Combe
DAMIRON	François	Délégué	Syndicat des Eaux de la Plaine de Valence
DASSIE	Sylvain		SARL Sondeo
DEBOST	Michel		SIEPVG
DEBRIE	Serge	Maire	Bren
DELALEUF	Alain	Vice Président	CC Porte de Drôme Ardèche
DELSARTE	Christine	Adjoint au maire	Beaumont-Montoux
DEYLAS	Robert	Conseiller municipal	Saint-Barthelemy-de-Vals
DOCHIER	Franck	Mairie	Crépol
DRACH	Daniel	Association	AAPPMA Gaule Romane et Péageoise
DUCROS	Françoise	Maire	Bathernay
EFFANTIN	Jean	Mairie	Saint-Christophe-et-le-Laris
EXBRAYAT	Murielle	Chef du service planification	Agence de l'Eau
FLAUGERE	Stéphane	technicien rivière	
FROCET	René	Mairie	Mairie de Chateauneuf de Galaure
GARCIA	Basile		DDT Drôme
GUIGUET	Andrée	Conseiller municipal	Triors
LAPASSAT	Jean-Claude	Adjoint au maire	Le Chalon
LUNEL	Gérard	Maire	Saint-Paul-les-Romans
MABILON	Alain	Maire	Chateauneuf-de-Galaure
MEILLE	Michel	Conseiller municipal	Bren
MONNET	Jean-Michel	Conseiller municipal	Crépol
MORIN	Jean-Louis	Maire	Margès
MORO	Paul	Maire	Marsaz
MOSCONE	Patricia	Association	Pour les Chambarans Sans CenterParc
PELLAT	Fernand	Président	Syndicat d'Aménagement du Bassin de l'Herbasse
PERON	Stéphane	Conseiller municipal	Montrigaud
PERRIN	Hervé	Responsable administratif et t	SMABLA
PICOT	Bernard	Maire	Peyrins
PORTE	Jacques-André	Association	AAPPMA Gaule Romane et Péageoise
POULENARD	Gabrielle	Conseillère municipale	Saint-Donat-sur-l'Herbasse
PRADELLE	Jean-Luc		Société Aquifore
REGAZZONI	Pascal	1er adjoint	Mairie de Chatillon-Saint-Jean
ROSE	Cédric	Président	AAPPMA Truite de la Galaure
ROZIER	Christian	Association	CLCV
SANDON	Alain	Maire	Veaunes
SENOCCQ	Christelle	1ere adjointe	Mairie de Geysans
SERREE	Daniel	Conseiller municipal	Le Grand Serre
SUZZONI	Pascal	Hydrogéologue	Hydrosial
TALAVERA	Christian	Association	FRAPNA Drôme
TARRAVELLO	Gilles	Conseiller municipal	Triors
TORELLI	Pierre	Hydrogéologue agréé	
TROUILLER	Luc	Conseiller municipal	Romans
VEYRET	Robert	Conseiller général	Conseil Général de l'Isère

Personnes excusées

			du 1er juillet à Saint Sauveur	du 3 juillet à Chabeuil	du 3 juillet à Saint-Donat
Nom	Prénom	Qualité			
DELALEM	Alain	Maire d'Andance et Vice Président de la CC Porte de Drôme Ardèche	EXCUSE	EXCUSE	
PIENIECK	Pierre	Conseiller général de Romans 1	EXCUSE	EXCUSE	EXCUSE
PERTUSA	Pascal	Conseiller général maire de Chabeuil	EXCUSE		EXCUSE
CHAUMONTET	Gérard	Conseiller général de Romans 2	EXCUSE	EXCUSE	EXCUSE
PEREZ	Laurence	Maire de Lamotte de Galaure	EXCUSE	EXCUSE	EXCUSE
VANDERMOERE	Francis	Conseiller municipal Montéléger	EXCUSE		EXCUSE
PERAZIO	Bernard	Conseiller général Pont en Royans et Président de la CCBI	EXCUSE	EXCUSE	EXCUSE
?	?	Vice-Président de la Communauté de Communes de la Bourne à l'Isère		EXCUSE	EXCUSE
DELSARTE	Christian	Adjoint au Maire de Beaumont-Monteux	EXCUSE	EXCUSE	
NAKIB-COLOMB	Zabida	Conseillère générale de Valence 4	EXCUSE	EXCUSE	EXCUSE
SERVIAN	Bruno	Maire de Montvendre	EXCUSE	EXCUSE	EXCUSE
BUIS	Bernard	Président du SMRD	EXCUSE	EXCUSE	EXCUSE
CROZIER	Gérard	Maire d'Alex et Président de la CLE Drôme	EXCUSE		EXCUSE
TALAVERA	Christian	FRAPNA Drôme	EXCUSE	EXCUSE	
SUZZONI	Pascal	HYDRO SIAL	EXCUSE		EXCUSE
VINCENOT	Martine	Présidente du SEDIVE		EXCUSE	EXCUSE
RIPOCHE	Bernard	maire de BEAUVALLON	EXCUSE		EXCUSE
POULENARD	Gabrielle	Conseillère municipale à Saint-Donat	EXCUSE	EXCUSE	
ACAMPORA		Conseillère municipale Romans (Environnement/Numérique)	EXCUSE		EXCUSE
MOR		Service Hygiène Ville de Romans	EXCUSE		EXCUSE
REVOL	Jean-Michel	Maire de Saint-Marcellin - Président du Syndicat Mixte Pays Sud Grésivaudan	EXCUSE	EXCUSE	EXCUSE
ROUSSET	Pierre	Maire de la Saône	EXCUSE	EXCUSE	EXCUSE
VEYRET	Pierre-Jean	Vice Président du Conseil Général de la Drôme	EXCUSE	EXCUSE	EXCUSE
PICARD WOLFF	Aude	Maire de Morette	EXCUSE	EXCUSE	EXCUSE
BANDE	Pascal	Maire de Parnans	EXCUSE	EXCUSE	EXCUSE